



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

décharges

Question écrite n° 52758

Texte de la question

M. Thierry Mariani rappelle à Mme la secrétaire d'État chargée de l'écologie les termes de sa question n° 24115 posée le 6 juin 2008 sous le titre "Déchets, pollution et nuisances - décharges - implantation - pertinence" qui n'a pas obtenu de réponse à ce jour. Il s'étonne tout particulièrement de ce retard très important et il souhaiterait qu'elle lui indique les raisons d'une telle carence.

Texte de la réponse

L'exploitation de la carrière de sable de Montmou à Mornas (Vaucluse) a été autorisée en mars 2005 pour une durée de quinze années, et aucun dossier n'a été déposé pour modifier les conditions d'exploitation de cette carrière ni pour en transformer l'activité. Une éventuelle installation de stockage de déchets non dangereux n'est donc pas à l'ordre du jour. Si un tel projet devait un jour se préciser, il devrait alors donner lieu à une étude d'impact, dans laquelle les incidences du projet, notamment sur la nappe phréatique et sur le milieu naturel, seraient naturellement examinées et prises en compte. Le projet ferait ensuite l'objet d'une enquête publique et ne pourrait pas être autorisé s'il remettait en cause la qualité des eaux et le domaine forestier sans mesures compensatoires adaptées.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52758

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Écologie

Ministère attributaire : Écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juin 2009, page 6027

Réponse publiée le : 1er décembre 2009, page 11425